La mise A mort, le piEgeage et le commerce illEgaux d’oiseaux

ConfErence du Conseil de l’Europe - 29-31 mai A Tunis

**La FACE: un partenaire clE dans l’effort europEen contre les pratiques de mise A mort illEgaux d'oiseaux**

La question de la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux des oiseaux, particulièrement en Méditerranée - a été régulièrement à l'ordre du jour des réunions de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe ces 15 dernières années. Son Comité permanent a donc décidé d'organiser une conférence européenne pour résoudre ce problème ; tenue à Chypre en juillet 2011. La FACE y était représentée par son Vice-président à l’époque, John Swift et son *Senior Policy Advisor,* Yves Lecocq. Ces deux experts ont livrés des présentations et étaient activement impliqués dans les discussions, menant à la [Recommandation n° 155 (2011) sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d’oiseaux sauvages](https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2036398&SecMode=1&DocId=1806256&Usage=2). Le message clé de la Recommandation n° 155 était «une tolérance zéro à l'égard de la mise à mort illégale d’oiseaux» ; et également, que ce n'était pas une question de chasse légale : au contraire, la chasse légale et l'utilisation durable devraient être reconnus pour leur rôle positif dans la lutte contre les problèmes identifiés.

La FACE est restée impliqué dans cette initiative, tant au niveau du Conseil de l'Europe et celle de l'UE par la DG Environnement de la Commission européenne. La FACE a été de nouveau représenté - par les deux mêmes experts - lors d'une Conférence de suivi, organisé par la Convention de Berne, les 29-30 mai 2013 à Tunis.

19 pays étaient représentés ainsi que l'UE, des représentants de la Convention de Bonn sur les Espèces Migratrices (CMS) et de son Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA). L'Institut de recherche OMPO, la Fédération des chasseurs tunisiens et un large éventail d’ONG pour la conservation et/ou la protection des oiseaux étaient également présents.

John Swift a livré une présentation détaillant la manière dont le Royaume-Uni fait face à tout ‘crime’ rural, tant qu’Yves Lecocq a identifié les défis et les opportunités pour les pays d'accueil en matière de tourisme de chasse durable d’oiseaux.

Dans l'après-midi et en soirée, les participants se sont répartis sur 3 groupes de travail: un portant sur les aspects juridiques, avec John Swift étant le Rapporteur, un pour les aspects biologiques et l'autre au sujet de la sensibilisation. Yves Lecocq a participé à ce dernier groupe qui cherchait à comprendre *pourquoi* les gens continuent dans la capture ou le commerce des oiseaux illégalement avant de préparer des campagnes de sensibilisation et d’éducation bien ciblée.

Le lendemain, les résultats de chaque groupe de travail ont été présentés à la conférence plénière. Les participants ont reconnu la nécessité d'identifier et de se concentrer sur les soi-disant «points noirs» où les activités illégales persistent de façon saillante ; et d'établir des alliances - y compris avec les associations de chasseurs – afin d’adresser ces problèmes efficacement.

Les participants se sont ensuite mis d'accord sur un certain nombre de constatations, conclusions et recommandations qui seront soumises à la prochaine réunion de la Convention de Berne à la fin de cette année. La FACE continuera, bien sûr, à surveiller et traiter cette question, avec l’intérêt d'apporter une contribution active pour mettre fin à ces pratiques illégales et immorales.

Pour plus d'informations sur le travail de la FACE en relation avec la criminalité à l’égard de la faune sauvage: [www.face.eu/wildlife-conservation/wildlife-crime](http://www.face.eu/wildlife-conservation/wildlife-crime).